

## Dominique Hunault : « Nous sommes soumis aux mêmes règles que les particuliers »



Dominique Hunault, ambulancier et président de la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA). Photo Maury Golini

Il fut une époque où chaque année, les ambulances de [Dominique Hunault](#) passaient dans le garage « maison » pour subir l'opération « changement de pneus ». Aujourd'hui, l'entreprise s'est éparpillée aux quatre coins de la Lorraine, la sous-traitance est donc de mise. « Nous avons des fournisseurs dans chaque secteur », explique Dominique Hunault. Son entreprise dispose d'une flotte de 150 véhicules. Le coût du changement de pneus à chaque saison varie entre 15 000 et 20 000€.

Dominique Hunault, qui est également président de la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA), ne tergiverse pas. « Nous sommes soumis aux mêmes règles que les particuliers ». Dès le 1er novembre, la plupart de ses véhicules sont équipés de pneus neige. En priorité les ambulances assurant la prise en charge des urgences. « Nous avons une politique d'entreprise. Les véhicules d'urgence sont équipés dès le début de saison, car nous voulons éviter les mauvaises surprises. Nous ne savons jamais quand va tomber la neige. » Et de rappeler « qu'avant, pour les véhicules Smur ou Samu, on avait même le droit aux pneus clous. Mais ça, c'est une autre époque. »

Pour certains véhicules et dans les secteurs où il n'y a aucune obligation, Dominique Hunault avoue ne pas procéder à un changement systématique. « Pour les véhicules de transport des patients non urgents, « on passe aux pneus quatre saisons pour tous les véhicules neufs qui ne sont pas équipés au départ. » Pour les véhicules lourds comme les ambulances, on met des pneus été pour la belle saison et des pneus neige pour l'hiver. Bref, une petite gymnastique organisationnelle. « Il faut gérer des stocks, des changements, des coûts. Il y a les pneus, mais ce qui coûte le plus cher c'est le montage. »